

RAPPORT  
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

**RAPPORT 21/53/03/AGE**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L' INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d' Intégration - Libéralités - 2ème répartition 2021.  
21-37209-DGUP**

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à les aider dans leurs actions.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

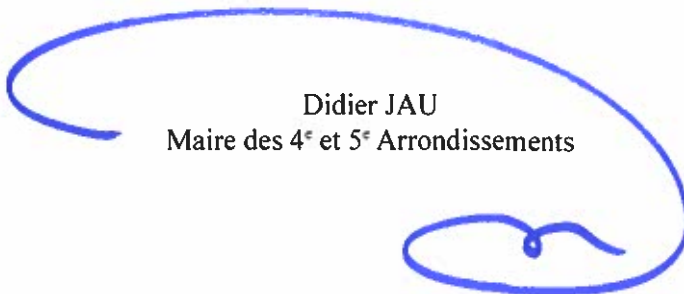
LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE

**ARTICLE 1** Une subvention est attribuée à l'association qui suit, au titre de l'année 2021 et dans le cadre d'une deuxième répartition :

-Zébedée libre avec l'autre  
8 place Paul Lapère 13005 Marseille

2 000 Euros

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements



# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 2ème répartition 2021.

21-37209-DGUP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à les aider dans leurs actions.

Il est ainsi proposé de procéder à une deuxième répartition de subventions libéralités au titre des crédits de l'année 2021 pour un montant de 35 500 Euros.

Il s'agit de délibérer afin d'autoriser la dépense qui sera effectuée au titre de l'année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1**

Des subventions sont attribuées aux associations dont la liste suit, au titre de l'année 2021 et dans le cadre d'une deuxième répartition :

Tiers 137455	
Collectif d'Éducateurs Pour l'Autonomie des Retraités (CEPAR)	7 500 Euros
20, rue des Abeilles	
13001 Marseille	
Convention ci-annexée	
EX018264	

Tiers 097815 Association socio-culturelle Familles en action 14 place Marceau 13003 Marseille Convention ci-annexée EX017754	2 000 Euros
Tiers 036611 Zébedée libre avec l'autre 8 place Paul Lapère 13005 Marseille Convention ci-annexée EX017676	2 000 Euros
Tiers 022217 Equipe Saint Vincent Austerlitz 12, rue d'Austerlitz 13006 Marseille Convention ci-annexée EX017915	3 500 Euros
Tiers 064960 Equipe Saint Vincent Pont de Vivaux Paroisse Saint-Maurice 57, boulevard Icard 13010 Marseille Convention ci-annexée EX017160	2 500 Euros
Tiers 111915 Habitat et Humanisme Provence parc de la Mure Bat A2 16 bd des aciéries 13010 Marseille Convention ci-annexée EX018024	2 000 Euros
Tiers 043208 Equipe Saint Vincent Halte Vincent la Valentine 28 montée du commandant de Robien 13011 Marseille Convention ci-annexée EX017725	2 000 Euros
Tiers 127645 Equipe Saint Vincent La Valbarelle 6 rue de l'Eglise 13011 Marseille Convention ci-annexée EX017903	1 000 Euros
Tiers 011591 Epicerie solidaire des Escourtines 15 traverse de la Solitude 13011 Marseille Convention ci-annexée EX017973	1 000 Euros

Tiers 044213 Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP) 1 B rue de Paradis 75010 Paris Convention ci-annexée EX017591	1 000 Euros
Tiers 121885 Cites CARITAS 72, rue Orfila 75020 Paris Convention ci-annexée EX018022	4 000 Euros
Tiers 015406 Fondation d'Auteuil 40, rue Jean de la Fontaine 75781 Paris cedex 16 Convention ci-annexée EX018170	7 000 Euros

**ARTICLE 2**

Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations citées dans l'article 1 et la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

**ARTICLE 3**

La dépense d'un montant total de 35 500 Euros (trente cinq mille cinq cent Euros) sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, nature 65 – fonction 523 – service 21703 – action 13900910.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DES  
AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITÉ, DE  
LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES DROITS  
Signé : Audrey GARINO**